



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : GRSS - BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

Assemblée nationale - mission d'information flash sur l'acceptabilité et les modalités du déploiement des énergies renouvelables.

Mercredi 26 octobre 2022 de 17 :15 à 18 :15

Audition du **Collectif DLM** représenté par :

Alain Doré, coordinateur DLM et président de PROSIMAR Pornichet

Jean-Claude Ménard, président de ELV

Evelyne LEFEBVRE, présidente du GRSS La Baule

Alain Doré :

Mesdames, Messieurs

Dans une démocratie, imagine-t-on qu'on puisse s'interroger sur l'acceptabilité et les modalités de l'exercice d'une dictature ? C'est un peu l'exercice d'aujourd'hui concernant le déploiement des énergies renouvelables.

C'est déjà un abus trompeur de mettre sous le même vocable d'**Energies Renouvelables** les intermittentes (ENRi) non pilotables (*éolien et solaire, voire l'hydrogène vert*) et les Energies Renouvelables pilotables comme l'*hydraulique*, la *géothermie* ou celles tirées de la biomasse (*méthaniseurs*), avec l'*hydrogène turquoise*...^[1]

C'est ainsi que commence **la dictature des énergies renouvelables** financées par d'énormes subventions : l'éolien et le photovoltaïque ! Une pensée convenue est imposée pour faire admettre la nécessité pour le bien commun de subventions d'Etat à un système électrique centralisé inefficace et appelant en complément des productions à partir d'énergies fossiles et fortement émettrices de Gaz à Effet de Serre.

Pour faire accepter cela, on n'hésite pas à utiliser des arguments mensongers : des affirmations fausses, des promesses jamais confirmées, des omissions coupables, des combines règlementaires ou juridiques empêchant tout recours des citoyens.

Mme la députée Meynier Millefert (LREM) *déclarait en 2019* : « le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas à la transition écologique, vous aurez une réaction de rejet de ces politiques, en disant « mais vous nous avez menti, en fait ». ». **« Vous nous avez menti »** : c'est aujourd'hui la réaction de nos concitoyens, y compris des élus, face aux éoliennes en mer dites de St Nazaire, alors qu'on avait dit aux gens « elles ne se verront pas » ! ».

[1] L'**hydrogène vert** est obtenu par électrolyse de l'eau avec l'électricité produite en surplus par des éoliennes lors des périodes de moindre consommation, mais avec un rendement très faible dû à l'énergie nécessaire pour casser la molécule H₂O. L'**hydrogène turquoise** est obtenu par pyrolyse du méthane issu des méthaniseurs sans émission de CO₂, qui demande 8x moins d'électricité que l'H₂ vert : ce serait un écosystème vertueux circulaire...



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE
Collectif DLM : GRSB - BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

Modalités :

Il faut une participation citoyenne dans un temps compatible avec un débat public non tronqué, des décisions ministérielles ou préfectorales tenant compte de vraies enquêtes publiques et intégrant des conditions exhaustives d'exécution, réellement contrôlées par des services indépendants.

Les 2 premiers appels d'offres d'éolien en mer n'ont été que mensonges d'Etat, lois d'exceptions, jugements incompréhensibles aux niveaux résiduels que le législateur n'a pas supprimés.

Acceptabilité :

Elle ne peut être acquise que par la confiance dans les décideurs, et leur honnêteté absolue. Le mix énergétique doit être objectivement justifié par des experts, et non par des choix idéologiques ou électoraux... Les Renouvelables intermittentes n'ont sûrement rien à y faire.

Le seul confort visuel ou l'attrait financier sont assurément moins importants que l'impact écologique sur la nature et la biodiversité, irréversible en mer, et aussi à terre, où s'ajoutent les problèmes de santé humaine et animale.

Je vous invite à consulter l'avis de l'Académie des Sciences, des Beaux Arts et des Sciences Morales et Politiques :

https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/22_02_24_eoliennes.pdf

et aussi l'avis du Céréme sur le projet de loi :

<https://cereme.fr/wp-content/uploads/2022/09/Note-de-positionnement-du-Cereme-sur-le-projet-de-loi-EnR.pdf>

Jean-Claude Ménard :

Je suis président d'une association "Estuaires Loire Vilaine" ^[2] dont les objectifs sont la préservation de la qualité de l'eau et des fonds marins et de la biodiversité. De 2009 à 2014 nous avons mené un projet scientifique avec le MNHN, Ifremer, l'agence de l'eau Loire Bretagne, qui a mis en évidence que les macros-algues laminaires étaient le bioindicateur de la qualité écologique des masses d'eau. Nous sommes dans toutes les instances qui travaillent sur le milieu marin, les 3 zones Natura 2000 de notre région où nous apportons nos compétences et effectuons des inventaires pour déterminer l'état initial des habitats de macro-algues, le Conseil Maritime de Façade, IFREMER.

Le rôle des océans et le réchauffement climatique

En préalable, n'oublions pas que les océans jouent un rôle primordial dans l'atténuation des effets du réchauffement climatique en absorbant 90% de la chaleur émise, en captant 30% des GES et en produisant 50% de l'O₂ nécessaire à la vie. Et ce sont les microalgues, phytoplancton, et les macro-algues laminaires qui sont à l'origine de ce rôle important. Et puis les océans nourrissent 3 milliards de personnes ! **Des énergies renouvelables oui, à condition de ne pas détruire des écosystèmes qui rendent des services essentiels pour la planète.**



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : GRSB - BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

Ne pas implanter d'éoliennes sur les sites rocheux

Les laminaires sont un milieu d'une richesse exceptionnelle plus de mille espèces y sont répertoriées. En 2011 nous avons plongé avec des scientifiques sur le banc de Guérande et réalisé des inventaires, type Directive Cadre sur l'Eau. Voir résultats sur notre site www.assoloirevilaine.fr. Nous trouvons sur ces roches, entre 10 et 16 m, des laminaires hyperboréales et sacchorizes, qui sont depuis 2021 protégées par la convention OSPAR. Pour cette raison ce site, actuellement, aurait été exclu des zones propices pour l'implantation des éoliennes. C'est certainement le plus mauvais choix qui soit par rapport à la richesse de la biodiversité et des 50 tonnes de homards et crustacés qui étaient pêchés chaque année.

La gouvernance

Le choix de l'implantation des sites nous amène à évoquer la question des choix et de la gouvernance. L'exemple du banc de Guérande est tout à fait édifiant. Au lieu de prendre le temps et de proposer des réunions avec les services de l'Etat, les pêcheurs, les industriels, les associations, les experts, afin de trouver un site qui fasse consensus, **le lieu a été défini, l'appel d'offre effectué, et le constructeur choisi, avant le débat public organisé par la CNDP !** ^[3]

Les éoliennes flottantes

Je terminerai par des propositions :

Il est probable que les futures éoliennes soient flottantes et donc établies plus au large avec une meilleure acceptabilité visuelle et des impacts sur les fonds marins modérés. La question de l'atterrissage est importante étant donné la fragilité de la côte et de l'urbanisme existant. Il serait souhaitable pour implanter un site d'éoliennes flottantes de se servir des câbles d'atterrissage existant, mais ils ne sont pas prévus pour cela sur site du banc de Guérande. Espérons que ce sera le cas sur Noirmoutier !

La surpêche, le réchauffement des masses d'eau, l'acidification des océans, font que les stocks de poissons pêchés sont en diminution dans le golfe de Gascogne. On pourrait alors penser que les nouveaux sites d'éoliennes **soient des zones de préservation halieutique**, en installant par exemple des habitats pour poissons, après avoir identifié quelles sont les espèces qui s'adaptent et ne fuient pas les impacts des ultrasons et infrasons. On peut imaginer également de faire de ces zones des sites de production, **pisciculture durable associée à de l'algoculture...**

En résumé

Gouvernance : des réunions de concertation et d'expertises pour déterminer les sites possibles. Etat, pêcheurs, industriels, associations, experts, puis débat public et choix d'un site.



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE
Collectif DLM : GRSB - BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

La **biodiversité en mer** est variable selon les substrats, très riches sur les zones rocheuses beaucoup moins sur les zones sablo-vaseuses.

On pourrait **associer sur les sites d'éoliennes flottantes, des habitats** pour poissons (pêche durable sur ces sites (Japon) des piscicultures durables (nourriture) et des cultures d'algues intégrées (amélioration de la biodiversité importante)

Les incertitudes scientifiques : l'anticyclone des Açores depuis quelques années est beaucoup plus important et les dépressions passent plus au nord Ecosse, mer du nord . S' il y a peu de vent, faut-il engager des financements importants pour un résultat aléatoire ?

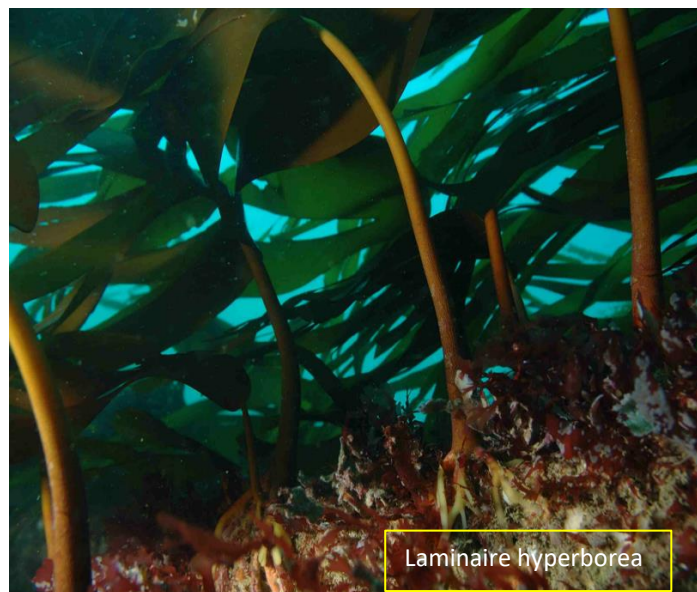
[2] www.assoloirevilaine.fr

[3] <http://www.prosimar.org/DLM%20Eole%20historique.html>

Les forêts arbustives de la mer



Sacchorizes polychides



Laminaire hyperborea



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : GRSB - BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

Evelyne Debarbieux-Lefebvre

Le choc visuel : les habitants de La Baule sont surpris par l'impact visuel des Eoliennes sur leur environnement et dans leur horizon marin. La baie de Pornichet-La Baule-Le Pouliguen a été classée parmi les plus belles baies du monde. Il y a un paradoxe à l'avoir transformée en baie industrielle au risque d'en supprimer l'attrait touristique.

Alain Doré

Avant de répondre aux 3 questions posées (influence des technologies posée et flottante, préférence des pêcheurs, visibilité réelle), je précise que mon propos initial est placé d'abord au niveau des principes, même s'il faut se résoudre à court terme à composer avec des projets peu souhaitables, pour lesquelles on s'interroge sur leur acceptabilité et leurs modalités de réalisation. **Mais il est essentiel de se situer dans une perspective à plus long terme, qui ne peut pas être une PPE qui fixe les moyens au lieu des objectifs.**^[4]

La question des énergies renouvelables intermittentes est **complexe, et aussi clivante**, parce qu'elle est guidée par des idéologies politiques, au lieu d'être conduite sur la base d'analyses rationnelles et objectives. Elle est complexe car il faut du temps pour en mesurer toutes les implications : c'est pourquoi on ne peut y répondre de façon simpliste et primaire.

DLM avait proposé d'éloigner le site au-delà du Banc de Guérande sur des fonds sablo-vaseux d'une dizaine de Km : le choix du site a été finalisé en février 2010 à la fois par les industriels qui ont privilégié la faible profondeur, et par les pêcheurs (COREPEM – M. Jouneau) qui ont voulu éviter les zones de chalutage au détriment des pêcheurs locaux. L'intérêt économique et financier à court terme a occulté notre proposition : le préfet n'a pas voulu revenir sur ce choix au cours du débat public.

Le collectif DLM ne représente aucun intérêt économique et financier particulier, mais a seulement une préoccupation écologique, indépendante de toute attache politique

Eoliennes posées ou flottantes ?

On ne connaît pas encore toutes les implications de la technologie posée sur les fonds marins : il est donc difficile de l'évaluer en comparaison de l'éolien flottant. Si ce dernier réduit peu ou prou l'impact visuel, l'ancrage dans les fonds risque d'avoir un impact multiplié par le nombre d'ancrages par éolienne, l'impact sur l'avifaune en mer sera moindre mais certainement pas nul, l'impact sonore et électromagnétique risque d'être comparable, et le raccordement sera deux à trois fois plus long donc plus impactant. Enfin l'interaction avec les usages sera différente.

Préférence des pêcheurs

DLM n'a pas à se prononcer à la place des pêcheurs. Notre collectif ne peut qu'apporter des résultats d'investigations de l'association membre ELV, et être lanceur d'alerte. Un bon



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : GRSB - BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

exemple d'observation inexplicable est donné dans l'article récent de ELV ^[5] : « *une invasion d'oursins très préoccupante* » qui montre l'imbrication poulpe-crustacé-oursin...

Visibilité réelle

La réaction de nos concitoyens depuis le mois de mai démontre non seulement leur ignorance sur le projet d'éoliennes en mer sur le Banc de Guérande, mais surtout un défaut d'information tant par les élus locaux que par la presse locale. Celle-ci a pourtant relayé abondamment la communication officielle (de l'Etat) ou industrielle, tout en évitant de rendre compte de nos communiqués de presse. Désinformation et dictature !

Pour ce qui concerne la visibilité réelle, il faut distinguer entre description d'un paysage et perception visuelle : DLM a fait un exposé sur ce point en 2013 lors du débat public ^[6] qui annonçait clairement que les éoliennes seraient vues de la taille du soleil ou de la lune sur l'horizon, avec l'effet de grossissement que chacun a déjà perçu. C'est ce phénomène qui surprend aujourd'hui les habitants, y compris les élus locaux qui ont négligé cet aspect subjectif sur leurs électeurs pour privilégier leur intérêt sur les taxes. La vérité oblige à dire que les photomontages finaux n'étaient pas faux en tant que paysages. Mais ce qui est trompeur, c'est d'avoir fait croire qu'ils représentaient la perception visuelle qu'on en aurait.

On renvoie à la conclusion de l'avis de l'Académie des Beaux Arts ^[4] : « *L'évidence première est que le paysage participe au bien-être de l'homme. Il est nécessaire que l'homme aime le lieu qu'il habite. Il trouve ainsi une forme de confort qui répond à un besoin psychique et moral. La beauté du paysage vécu participe à son épanouissement intellectuel, de l'enfance jusqu'à l'âge adulte. C'est pourquoi dans ces déplacements de loisir l'homme recherche les lieux qui lui semblent beaux. Par conséquent il ne doit pas sacrifier la beauté du paysage qu'il habite, car à être toujours ailleurs cette beauté finira forcément par être nulle part.* »

Conclusion

L'expérience de St Nazaire a montré une succession de décisions incohérentes dans leur enchaînement. L'urgence climatique exige des décisions cohérentes avec le bilan carbone global comme paramètre principal. Le projet de loi vise à accélérer des solutions énergétiques avec les renouvelables intermittents d'abord, puis une prochaine décision avec le nucléaire, avant de définir un mix énergétique rationnel. Si on peut acheter les mairies des communes littorales avec des produits de taxes éoliennes, **il serait méprisant de proposer aux habitants riverains d'acheter leur « acceptabilité »** avec des réductions de prix du KWh local.

Un moratoire sur l'éolien et le ré-examen de la P.P.E. serait la solution la plus rationnelle.

[4] Avis de l'Académie des Sciences : « *La volonté de produire une énergie électrique décarbonée impose d'avoir recours à des sources d'énergie renouvelables et au nucléaire dans des proportions qu'il convient de définir sans a priori idéologique mais en parfaite cohérence avec le contexte énergétique de chaque pays, ses stratégies industrielles et ses contraintes géographiques, économiques, sociales ou encore écologiques.*

[5] <http://www.prosimar.org/pdf/DLM/ELVsept2022.pdf>

[6] <http://www.prosimar.org/pdf/Contribution%201.pdf>